
Informations actualisées sur la mise en œuvre de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et sur les activités de contrôle au FIDA

Cote du document: EB 2022/137/R.23

Point de l'ordre du jour: 13 a)

Date: 4 novembre 2022

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: EXAMEN

Documents de référence: Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ([EB 2019/128/R.41/Rev.1](#)) et Cadre de contrôle interne ([EB 2019/127/R.39](#)) du FIDA.

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à examiner et à prendre note des informations actualisées sur la mise en œuvre de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et sur les activités de contrôle au FIDA.

Questions techniques:

Advit Nath

Directeur et Contrôleur

Division du Contrôleur financier

courriel: a.nath@ifad.org

Informations actualisées sur la mise en œuvre de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et sur les activités de contrôle au FIDA

I. Contexte

A. Fonctions de lutte contre la criminalité financière et de contrôle au FIDA

1. Alors que le modèle opérationnel du FIDA évolue pour lui permettre d'accomplir au mieux sa mission, le Fonds privilégie de plus en plus la décentralisation, la délégation de pouvoirs et la collaboration avec le secteur privé. Si ces changements offrent de nouvelles opportunités, ils modifient le profil de risque et la valeur des transactions. Il importe d'atténuer ces risques afin de maintenir l'opinion d'audit sans réserve dont bénéficie le FIDA et de garder la confiance des donateurs et des parties prenantes.
2. Le FIDA gère notamment les risques susmentionnés au moyen de deux outils: sa Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, confiée à la fonction de lutte contre la criminalité financière, et son Cadre de contrôle interne, la fonction de contrôle étant cette fois responsable.
3. Après l'approbation, à la fin de 2019, du Cadre de contrôle interne et de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ces deux fonctions ont été créées en 2020 en application d'un Bulletin du Président et établies au sein de la Division du Contrôleur financier (FCD) du Département des opérations financières.
4. Les compétences de la fonction de lutte contre la criminalité financière de FCD, chargée du contrôle de la conformité, sont les suivantes: i) conformément à la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et à titre de garant, procéder chaque jour à des présélections et à des évaluations (détection des sanctions, des actes de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, de l'évasion fiscale, des flux de financement illicites, etc.) concernant les entités et les individus qui collaborent avec le FIDA, la fonction devant veiller à la protection des fichiers fournisseurs/partenaires/personnel; ii) prendre en charge les mécanismes de confidentialité et de protection des données personnelles au FIDA, en tant que garant.
5. Les compétences de la fonction de contrôle de FCD, qui ne relèvent pas de l'audit mais de l'appui et de l'examen, et qui s'intercalent entre les fonctions de première et de troisième ligne, sont les suivantes: i) mettre en place des contrôles optimaux dans l'ensemble du FIDA et les évaluer, conformément au Cadre de contrôle interne, lui-même conforme aux principes établis par le Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway et aux pratiques les plus répandues au sein des institutions financières internationales (IFI), des banques multilatérales de développement (BMD) et des organismes des Nations Unies, le but étant en fin de compte de contribuer à ce que le Fonds obtienne des opinions d'audit externes sans réserve; ii) apporter des améliorations aux outils numériques et aux processus opérationnels pour favoriser l'efficacité opérationnelle; iii) faciliter et superviser la délégation de pouvoirs, en tant que garant.
6. Ces deux fonctions sont dotées en personnel, disposent de procédures et de processus bien établis, et ont mis en place des systèmes et des outils de communication et de formation, et sont ainsi intégrées dans l'organisation.

7. Depuis octobre 2021, la fonction de lutte contre la criminalité financière a évité au FIDA de collaborer avec 15 contreparties jugées compromises par des actes de criminalité financière ou autres, et classées à risque élevé ou en rouge (depuis sa mise en place en 2020: 34 contreparties). Au total, depuis octobre 2021, 43 contreparties font l'objet d'un suivi renforcé ou ont été placées sur une liste de surveillance (depuis 2020: 71 contreparties).
8. Depuis octobre 2021, la fonction de contrôle a évalué et aidé 17 bureaux extérieurs du FIDA, dont certains bénéficient encore de ses services, et 5 bureaux supplémentaires devraient recevoir un soutien d'ici à la fin de 2022, ce qui porte le total des bureaux du FIDA concernés à 22. À ce jour, 35 recommandations ont été émises en vue d'une amélioration des contrôles. Ces outils numériques (signature électronique, logiciel de lutte contre la criminalité financière, formulaires électroniques de délégation de pouvoirs, certifications électroniques TeamMate+ Controls, rapports sur les droits d'accès, petite caisse électronique, formulaires électroniques de transfert de portefeuille, et inventaire électronique) sont de nouveaux outils qui ont été conçus, mis en œuvre et lancés, et qui n'existaient pas avant la mise en place de la fonction de contrôle. En outre, une formation a été dispensée à 1 077 membres du personnel à ce jour.
9. FCD travaille en étroite collaboration avec d'autres départements et divisions, notamment le Département de la gestion des programmes dans les bureaux du FIDA à travers le monde, ainsi qu'avec le Bureau du Conseil juridique, et elle partage les conclusions pertinentes avec le Bureau de la gestion globale des risques, le Bureau de l'audit et de la surveillance et, le cas échéant, le Bureau de la déontologie. FCD participe, en tant que membre, aux instances de concertation des IFI et des BMD afin d'améliorer et de partager ses connaissances concernant les pratiques les plus répandues. En 2022, FCD a participé à la réunion des BMD et des IFI sur l'intégrité dans le secteur privé, à l'occasion de laquelle la division a présenté le travail du FIDA sur la confidentialité et la protection des données personnelles, ainsi qu'au sixième colloque annuel des BMD sur la protection des données personnelles co-organisé par la Société financière internationale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.
10. Le présent document a pour objet de fournir une vue d'ensemble des progrès accomplis entre le 1^{er} octobre 2021 et le 30 septembre 2022 eu égard à la mise en œuvre du Cadre de contrôle interne et de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, approuvés par le Conseil d'administration, et de passer en revue les fonctions concernées.

II. Mise en œuvre et résultats

A. Fonction de lutte contre la criminalité financière

11. La Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme établie par le FIDA vise à éviter que le FIDA ne collabore avec des contreparties qui figurent sur les listes de sanctions adoptées par le Fonds ou qui ont été impliquées dans des activités de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme, ou encore dans des opérations présentant des risques connexes, et donc à réduire le risque que le Fonds s'expose à un important préjudice de réputation, subisse des pertes financières ou engage sa responsabilité juridique.
12. La fonction de lutte contre la criminalité financière applique la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et est en charge de l'ensemble des questions ayant trait à la lutte contre le blanchiment d'argent, au financement du terrorisme, aux sanctions, à la fiscalité et aux domaines connexes. En 2022, un poste de chargé de la protection des données a été créé pour superviser les questions relatives à la confidentialité et à la protection des données au FIDA et faire ainsi appliquer les directives du FIDA concernant la protection des données personnelles.

13. Des procédures de lutte contre la criminalité financière, en phase avec la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ont été élaborées. Elles détaillent le champ d'application des vérifications et des évaluations, l'approche applicable à la vérification préalable de l'intégrité et aux vérifications préalables approfondies, y compris les exigences en matière de connaissance clientèle, la méthode applicable en matière de notation, de signalement, de recommandation et de communication des informations, ainsi qu'en matière de formation et d'appui.
14. Un logiciel automatisé conforme aux normes du secteur et conçu par LexisNexis a été mis en service au FIDA; il contient actuellement plus de 2 milliards d'entrées répertoriant des dossiers des services de répression, des articles défavorables publiés dans les médias et des listes de sanctions adoptées, entre autres données. Le logiciel de lutte contre la criminalité financière de LexisNexis réalise des contrôles automatiques quotidiens portant sur environ 23 000 contreparties enregistrées dans les fichiers fournisseurs/partenaires/personnel, et toutes les exceptions sont signalées en vue d'un suivi de la part d'un spécialiste des questions de criminalité financière. Cet outil contrôle aussi les partenaires situés en aval avec lesquels le FIDA collabore. Le logiciel, qui peut être utilisé par l'ensemble du personnel du FIDA à l'échelle mondiale, sert aussi à confirmer d'éventuels problèmes d'intégrité concernant des partenaires, fournisseurs ou consultants. La figure 1 représente un tableau de bord utilisé par l'équipe à des fins d'analyse.

Figure 1
Tableau de bord utilisé par l'équipe de FCD en charge de la lutte contre la criminalité financière



15. Le FIDA a introduit des clauses clés sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et sur les sanctions dans les accords d'emprunt et de financement négociés, y compris dans les accords relatifs à des fonds supplémentaires. Des procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont également été intégrées à des documents du FIDA, notamment le Cadre des opérations non souveraines du FIDA dans le secteur privé, la stratégie relative aux fonds supplémentaires, les procédures de vérification préalable concernant les questions environnementales et sociales et la gouvernance institutionnelle, les directives relatives au Fonds vert pour le climat, le Cadre d'emprunt intégré, la lettre à l'emprunteur, les directives en matière de trésorerie et l'Exposé de la politique de placement du FIDA.

16. Des vérifications préalables approfondies sont menées dans le cas des activités, transactions et contreparties à haut risque. Elles peuvent inclure des questionnaires et examens détaillés en matière de connaissance client et, entre autres risques, de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, une vérification approfondie portant sur les bénéficiaires effectifs, la réalisation d'évaluations régulières programmées à des intervalles plus rapprochés, le recours éventuel à des services d'enquête locaux, et des pistes d'audit et des rapports détaillés.
17. Après une vérification préalable de l'intégrité et/ou une vérification préalable approfondie, chaque contrepartie avec laquelle le FIDA collabore ou envisage de collaborer reçoit une note et une recommandation en fonction de l'évaluation des risques suivant l'échelle standard du FIDA, qui comporte quatre degrés de risque – élevé (rouge), substantiel (orange), modéré (jaune) et faible (vert) –, ce qui correspond aux normes du secteur des BMD et des IFI. Toute contrepartie présentant un risque élevé ou substantiel voit immédiatement son fichier désactivé, de sorte qu'aucun versement ne puisse être fait à son profit à moins d'une réactivation, une fois les risques atténués. Il existe un dispositif de contrôle des clés et de suivi de l'activation et de la réactivation des éléments des fichiers, dont FCD est dépositaire.
18. Fin septembre 2022, sur les quelque 23 000 contreparties contrôlées quotidiennement, la grande majorité (99,1%) était classée en vert (faible risque), un faible pourcentage (0,8%) était orange ou jaune (risque substantiel ou modéré), signe de préoccupations de moindre importance ne justifiant pas la suspension d'une coopération, et un pourcentage encore plus faible (0,1%) était classé en rouge (risque élevé), ce qui déclenche normalement la fin de la coopération, ou empêche de l'entamer. Les procédures prévoient une remontée des éléments à risque substantiel ou élevé au Contrôleur du FIDA, qui est activement impliqué dans ces questions, et une remontée des éléments à risque élevé au Responsable des finances en chef, à des fins d'information et d'examen. En outre, des rapports réguliers sont transmis au comité de gestion des risques compétent.
19. Le FIDA a publié en 2021 des directives concernant la protection des données personnelles, qui correspondent aux pratiques les plus répandues à l'échelle internationale concernant la confidentialité et la protection des données personnelles. Ces directives détaillent les huit principes applicables à la protection des données personnelles (utilisation légitime, juste et transparente des données, objet limité, quantité de données limitée, précision, stockage limité, sécurité, protocoles de transfert des données personnelles et responsabilité), les attributions du personnel, les types de données personnelles et les données relevant de catégories spéciales, les règles à suivre pour signaler les atteintes à la protection des données, les droits et voies de droit des personnes concernées, les exigences applicables aux études d'impact en matière de protection des données, les règles à suivre pour partager des données personnelles et les processus de gouvernance et de communication de l'information. Le FIDA a obtenu un bon résultat lors de l'évaluation, par l'Union européenne, de ce nouveau pilier.

B. Fonction de contrôle

20. La fonction de contrôle de FCD et le Cadre de contrôle interne visent à garantir de solides contrôles internes dans chaque bureau extérieur décentralisé et au siège, le déploiement d'outils numériques pour renforcer les contrôles automatisés, appelés à remplacer les contrôles manuels faillibles et vulnérables à la fraude, et le renforcement de la délégation de pouvoirs, en particulier dans les bureaux extérieurs, afin de donner plus d'autonomie et de moyens aux fonctions de première ligne.
21. Cette fonction, qui associe missions sur le terrain et missions virtuelles, offre, aux bureaux extérieurs comme au siège, des services d'examen et d'appui spécifiques, dont le FIDA ne bénéficiait pas auparavant. L'objectif pour le FIDA est d'être

pleinement rassuré concernant les contrôles internes réalisés dans l'ensemble de ses bureaux, qui sont certifiés par les chefs de bureau, et que ces bureaux soient équipés des outils numériques les plus récents et dotés d'une plus grande autonomie grâce à la délégation de pouvoirs, afin de contribuer efficacement à la réalisation des missions du FIDA.

22. Concernant le premier objectif, qui est de mettre en place des contrôles internes solides, l'évaluation des contrôles internes optimaux est réalisée conformément au plan de travail annuel fondé sur les risques, selon six critères: i) droits d'accès et séparation des tâches; ii) délégation ou sous-délégation de pouvoirs; iii) comptes bancaires et trésorerie; iv) risque de fraude relatif à la passation des marchés pour les projets; v) clôtures financières; vi) risque de fraude relatif aux procédures opérationnelles. Les responsables de la fonction coordonnent leur action avec les divisions du siège dont les responsabilités ont trait à l'un des six critères.
23. Ces six critères sont évalués dans le cadre d'examens de contrôle, qui concernent notamment: i) les résultats d'un questionnaire de contrôle, rempli par les membres des bureaux; ii) des échanges avec les membres des bureaux du FIDA; iii) une cartographie des procédures opérationnelles, les rapports d'audit interne et les rapports externes; iv) les tableaux de bord internes; v) les droits d'accès du personnel; vi) les données issues des systèmes de passation de marchés, et d'autres systèmes, concernant les fraudes potentielles; vii) la relation et les rapprochements avec l'organisation hôte; viii) les comptes bancaires, la petite caisse et les rapprochements; ix) la criminalité financière (résultats et risques, indicateurs de fraude et résultats); x) les données sur les consultants et les autres postes de dépense importants; xi) toute autre information susceptible de corroborer les constatations.
24. Les missions donnent lieu à la rédaction d'un rapport de mission comprenant un cadre de pointage du contrôleur (tableau 1). Il s'agit d'un indicateur de la santé financière du bureau du FIDA au regard des six critères examinés. Lorsque des faiblesses sont constatées au niveau du contrôle, des recommandations sont formulées dans le rapport, et un plan d'action est établi par le bureau et assorti d'un calendrier de la mise en œuvre et du suivi. Le rapport de mission comprend également une annexe (tableau 3) faisant la synthèse des outils numériques à disposition et des formations dispensées, à des fins de suivi.

Tableau 1
Cadre de pointage du contrôleur

	Critères de contrôle interne	Note
Contrôles internes du bureau extérieur ou de la division	1. Droits d'accès/séparation des tâches	
	2. Délégation et sous-délégation	
	3. Protection des comptes bancaires/trésorerie/actifs	
	4. Risque de fraude relatif à la passation des marchés pour les projets	
	5. Clôtures financières	
	6. Risque de fraude relatif aux procédures opérationnelles	
Note globale du bureau ou de la division du FIDA en matière de contrôle interne		

	Absence de faiblesses majeures du dispositif de contrôle ou de problèmes d'efficacité graves – aucune action requise
	Quelques faiblesses du dispositif de contrôle ou problèmes d'efficacité qui exigent l'adoption d'un plan d'action pour y remédier (d'une durée allant jusqu'à 12 mois)
	Graves faiblesses du dispositif de contrôle ou problèmes d'efficacité qui exigent l'adoption d'un plan d'action pour y remédier (dans les 2 à 6 mois)

25. Une fois le rapport de mission validé et publié, le ou la responsable du bureau doit remplir un certificat d'adéquation des contrôles internes, lequel est signé numériquement et sert de base à la certification globale des contrôles internes au niveau de l'organisation, publiée chaque année et signée par le Président et le Responsable des finances en chef et Contrôleur principal.
26. Les responsables de la fonction utilisent un logiciel standard du secteur, TeamMate+ Controls, pour toutes les activités susmentionnées, afin de mettre en place des solutions numériques de bout en bout pour les missions, la consignation et la communication des informations et la certification.
27. Depuis sa création il y a deux ans, la fonction a réalisé 14 missions d'examen et d'appui, trois autres missions sont en cours et cinq doivent être menées d'ici à la fin de l'année 2022 (tableau 2). Les 14 missions achevées ont abouti à 11 classements en vert (absence de faiblesses majeures du dispositif de contrôle), trois dans la catégorie jaune (quelques faiblesses du dispositif de contrôle exigeant une intervention) et aucun rouge (graves faiblesses du dispositif de contrôle). Sur la même période, 35 recommandations ont été émises, 18 ont été appliquées, les recommandations restantes étant en bonne voie d'application dans les délais fixés.

Tableau 2

Liste établie par la fonction de contrôle concernant les bureaux extérieurs du FIDA faisant l'objet de missions d'examen et d'appui et de recommandations

<i>Division régionale</i>	<i>Pays dont l'évaluation est achevée</i>	<i>Nombre de recommandations formulées</i>	<i>Nombre de recommandations dont la mise en œuvre est en cours</i>	<i>Nombre de recommandations mises en œuvre</i>
APR	Bangladesh	3	3	0
APR	Chine	2	1	1
APR	Inde	2	1	1
APR	Indonésie	3	3	0
APR	Philippines	1	1	0
APR	Viet Nam	3	0	3
ESA	Kenya	2	1	1
ESA	Afrique du Sud	3	2	1
LAC	Pérou	3	0	3
NEN	Égypte	3	3	0
NEN	Soudan	3	0	3
NEN	Türkiye	3	0	3
WCA	Cameroun	3	2	1
WCA	Côte d'Ivoire	4	3	1
ESA	République-Unie de Tanzanie	Mission en cours		
ESA	Rwanda	Mission en cours		
LAC	Brésil	Mission en cours		
ESA	Éthiopie	Lancement prévu d'ici à la fin de 2022		
LAC	Panama	Lancement prévu d'ici à la fin de 2022		
WCA	Sénégal	Lancement prévu d'ici à la fin de 2022		
WCA	Nigéria	Lancement prévu d'ici à la fin de 2022		
WCA	Ghana	Lancement prévu d'ici à la fin de 2022		
	Total	38	20	18

Note: APR = Division Asie et Pacifique; ESA = Division Afrique orientale et australe; LAC = Division Amérique latine et Caraïbes; NEN = Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe; WCA = Division Afrique de l'Ouest et du Centre.

28. S'agissant du deuxième objectif – fournir des outils numériques pour renforcer les contrôles au sein du FIDA –, les responsables de la fonction coordonnent plusieurs grands projets technologiques: i) la signature numérique; ii) l'application de la

technologie de la chaîne de blocs TRACE par le FIDA; iii) le déploiement du logiciel de lutte contre la criminalité financière de LexisNexis; iv) TeamMate+ Controls; v) les formulaires numériques relatifs à la délégation de pouvoirs; vi) les formulaires numériques relatifs à la protection de la confidentialité des données personnelles; vii) les rapports sur les droits d'accès électroniques; viii) les rapports de rapprochement concernant la petite caisse électronique; ix) les formulaires électroniques de transfert des responsabilités destinés aux directeurs de pays.

29. La signature numérique a été mise en place au FIDA et, en huit mois d'utilisation, plus de 4 000 pages ont été signées numériquement de manière sécurisée; plus de 150 personnes ont été formées dans l'ensemble de l'organisation; le déploiement se poursuit. Le projet TRACE, qui utilise la technologie de la chaîne de blocs et permet le traçage des fonds du donateur à l'agriculteur, vient de passer de la phase 1 (phase pilote) à la phase 2 (mise en œuvre). Le logiciel de lutte contre la criminalité financière est à la disposition de 700 membres du personnel à l'échelle mondiale, qui peuvent interroger le système avant de recruter des fournisseurs, des consultants ou des partenaires. TeamMate+ Controls est utilisé par 17 bureaux ayant fait l'objet d'une mission d'examen et d'appui en matière de contrôle, ou dont la mission est en cours. Le logiciel permet en outre de signer numériquement les certifications relatives à l'adéquation des contrôles internes et à l'utilisation appropriée de la délégation de pouvoirs. Plus de 40 formulaires électroniques ont été complétés au cours de l'année écoulée par des membres du personnel de l'ensemble de l'organisation pour demander de nouvelles délégations de pouvoirs ou la modification de délégations de pouvoirs existantes. Un rapport sur les droits d'accès électroniques, répertoriant 1 716 droits d'accès dans les bureaux du FIDA, a été préparé pour garantir que les personnes autorisées, et elles seules, bénéficient de droits d'accès adéquats aux principaux systèmes financiers et centraux. Des rapports de rapprochement concernant la petite caisse électronique ont été fournis à deux bureaux; des formulaires électroniques ont été mis à disposition aux fins du signalement de violations de données personnelles ou des demandes d'informations de la part des personnes concernées; un formulaire électronique a été créé aux fins de la passation de fonctions entre directeurs de pays transférés d'un bureau à l'autre pour faciliter la transmission des archives numériques au moment du transfert de portefeuille.

Tableau 3

Annexe au rapport de mission sur la fonction de contrôle concernant les outils numériques fournis et l'avancement des formations

<i>Outil numérique</i>	<i>Nombre de personnes ayant reçu une formation</i>	<i>Siège/bureau de pays du FIDA (terrain)</i>
Signature numérique	151	Siège/terrain
Logiciel de lutte contre la criminalité financière	704	Siège/terrain
Formulaires numériques relatifs à la délégation de pouvoirs	72	Siège/terrain
TeamMate+ Controls	52	Terrain
Rapports sur les droits d'accès	54	Terrain
Petite caisse électronique	27	Terrain
Formulaires électroniques relatifs aux transferts de portefeuille	5	Terrain
Inventaire électronique	12	Terrain
Total	1 077	

30. Pour ce qui est du troisième objectif, à savoir la délégation de pouvoirs, les responsables de la fonction de contrôle sont les garants du cadre de responsabilité et du cadre de délégation des pouvoirs du FIDA, qui visent à renforcer l'autonomie du personnel, notamment sur le terrain, tout en garantissant un haut niveau de reddition de comptes. Un groupe de travail institutionnel sur la délégation de pouvoirs incluant la fonction de contrôle de FCD a révisé plus de 40 délégations

publiées dans le Bulletin du Président PB/2021/03 dans les cinq domaines suivants: i) passation des marchés; ii) ressources humaines; iii) opérations sur le terrain; iv) gouvernance et protocole; v) budget et finances, ce qui a eu pour effet d'accroître la délégation de pouvoirs au FIDA. Depuis, 52 modifications supplémentaires ont été apportées sur demande électroniquement transmise par des membres du personnel en poste partout dans le monde, ce qui montre que la délégation de pouvoirs est un « document évolutif » qui s'adapte aux changements pour renforcer l'autonomie du personnel.

31. En 2022, la plus grande délégation de pouvoirs en matière de budget au profit de directeurs de pays a été mise en œuvre avec succès dans deux divisions régionales – ESA et WCA – en tant que première phase du projet. Depuis le lancement du projet, tous les directeurs de pays d'Afrique (ESA et WCA), soit 50 personnes au total, sont habilités à prendre des engagements budgétaires ou à réaliser des paiements directement, sans avoir à passer par les bureaux régionaux ou le siège, ce qui renforce considérablement l'autonomie du personnel de terrain et va dans le sens de la décentralisation du FIDA.

III. Formation, sensibilisation et culture

32. La formation, la sensibilisation et une communication constante sont essentielles à l'intégration de ces deux nouvelles fonctions (lutte contre la criminalité financière et contrôle) à la culture institutionnelle du FIDA.
33. Depuis la mise en place de ces deux fonctions, 180 membres du personnel ont bénéficié d'une formation complète en présentiel (ou temporairement sous forme virtuelle du fait de la pandémie de COVID-19) grâce à un partenariat avec le Chartered Institute of Public Finance and Accountancy, basé au Royaume-Uni. Une formation spéciale a, par ailleurs, été dispensée aux 50 responsables du budget hors siège et à leurs assistants, qui ont bénéficié récemment d'une délégation de pouvoirs en matière de budget.
34. Des modules d'apprentissage en ligne ont été créés concernant la confidentialité et la protection des données (suivis intégralement par 35 membres du personnel, y compris l'ensemble des gestionnaires des données), et un nouveau module sur le thème de la délégation de pouvoirs, dont le déploiement est prévu d'ici à la fin de 2022, est en cours de finalisation.
35. Des blogs ont été créés pour chacune de ces deux nouvelles fonctions. En outre, par des messages sur l'Intranet, des liens permanents dans les coins des pages de l'Intranet et de nombreuses présentations faites dans le cadre de réunions de division sur les thèmes de la délégation de pouvoirs et de la confidentialité et de la protection des données, le FIDA s'est efforcé d'ancrer ces nouvelles fonctions dans la culture institutionnelle.